



Procès-verbal

de la réunion de conseil municipal

du Vendredi 26 Août 2022

Présents : Valère HIS, Arnaud NICOLLE, Carole MORETTI, Bénédicte GODARD, Nadine DEVAUX DIT LALANDE, Dimitri BESNE, Cédric GODALLIER, Samuel CRAMILLY

Absents excusés : Aline SCHRAEN, Wilfried DURIEU (pouvoir donné à Bénédicte GODARD), Marie-Thérèse THIERRY (pouvoir donné à Valère HIS), Amélie DANTAN (pouvoir donné à Bénédicte GODARD), Isabelle LEFEVRE, Stéphane DÉCUYPÈRE,

Secrétaire de séance : Nadine DEVAUX DIT LALANDE

Était également présente : Aude-Line WARMÉ, secrétaire générale

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du précédent compte rendu
2. Tarif garderie/ cantine
3. Subvention à l'association pour le don du sang bénévole
4. Cachet pour les musiciens présents à la cérémonie du 23 juillet
5. Achat d'équipement numérique pour l'école maternelle et demande de subvention
6. Convention Ludisport
7. Révision de la rémunération de l'agent Ludisport
8. Convention FAJ
9. Règlement de location des salles : ajout d'une mention au règlement concernant la vaisselle et le matériel de cuisine
10. Restaurant scolaire : proposition tarifaire du Laboratoire Départemental pour des analyses régulières
11. Personnel communal : révision poste animation péri-scolaire
12. Informations diverses

1. APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE RENDU

Les membres du conseil municipal adoptent le compte rendu de la séance du 1er Juillet 2022 à l'unanimité.

2. TARIF GARDERIE/CANTINE

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année, une révision des tarifs cantine et garderie est envisagée en septembre pour une application pour l'année scolaire. Il explique que dans un contexte d'inflation généralisée, une augmentation des tarifs à 2,5% est proposée.

Monsieur le Maire propose également aux membres du Conseil Municipal de se réserver le droit de revoir les tarifs en cours d'année selon l'évolution du contexte international.

Monsieur le Maire explique qu'avec une inflation prévue à près de 8% en août, il souhaite maintenir des tarifs abordables pour les familles, la Commune prenant le reste à sa charge.

Madame Bénédicte GODARD précise que pour maintenir les tarifs, certaines collectivités suppriment l'entrée.

Monsieur Samuel CRAMILLY demande s'il y a beaucoup de pertes. Monsieur le Maire et Madame l'adjointe aux affaires scolaires précisent que les agents de cuisine calculent les quantités au plus juste selon les effectifs et que les menus sont analysés et préparés en fonction des goûts des enfants pour un ajustement permanent.

Concernant la garderie, Monsieur le Maire propose également une augmentation de 2,5%. Cette augmentation se justifie par la hausse du prix des énergies et de la revalorisation de la rémunération des agents. Cependant le tarif de la garderie ne sera pas amené à être révisé sur l'année scolaire.

Monsieur le Maire propose donc les augmentations suivantes :

	Tarifs Cantine			Tarifs Garderie	
	Maternelle	Primaire	Adulte	La ½ heure	Après 18h30
2021-2022	3,47 €	3,56 €	4,59 €	1,08 €	2,16 €
2022-2023	3,56 €	3,65 €	4,70 €	1,11 €	2,21 €

+ 2,5 %

Monsieur le Maire explique également que chaque année, les services périscolaires et de la Mairie peinent à rassembler tous les dossiers d'inscription cantine et garderie, ce qui cause du retard de traitement administratif et une surcharge de travail pour les agents. Il propose donc de doubler les tarifs cantine et garderie à partir du lundi 19 septembre pour les familles n'ayant pas retourné les dossiers au plus tard le 18 septembre en Mairie. Ce tarif sera appliqué jusqu'à réception des dossiers.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité toutes les propositions.

3. SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG BÉNÉVOLE

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de 150€ de l'Association pour le Don du Sang Bénévole de la Région Rouennaise et rappelle que dans le contexte actuel, il souhaite encourager l'action bénévole.

Monsieur le Maire précise que la Commune a régulièrement accordé une subvention à cette association et demande leur accord au Conseil Municipal afin de la renouveler.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal accordent la subvention de 150€ et donnent quitus à Monsieur le Maire pour effectuer le virement et signer les documents afférents.

4. CACHET POUR LES MUSICIENS PRÉSENTS A LA CÉRÉMONIE DU 23 JUILLET

Comme l'an passé, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de verser un cachet pour les musiciens du Conservatoire qui ont animé la cérémonie de commémoration à la Ferme de la Résistance.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident la proposition de verser un cachet de 70€ et donnent quitus à Monsieur le Maire pour procéder au versement de ceux-ci.

5. ACHAT D'ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE POUR L'ÉCOLE MATERNELLE ET DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose le projet pédagogique de Madame la Directrice de l'école maternelle en lien avec une élève partie faire le tour du monde avec sa famille. Madame la Directrice souhaite travailler sur les coutumes des pays traversés par la famille et organiser une rencontre en visioconférence régulièrement. L'image sera projetée sur le tableau par un vidéoprojecteur qu'il convient d'acheter.

Monsieur le Maire demande quitus aux membres du Conseil Municipal pour lui et Madame l'adjointe aux affaires scolaires afin de solliciter des devis et constituer les dossiers de demande de subvention.

Les devis seront présentés à la prochaine réunion de conseil municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité et donnent quitus à Monsieur le Maire et Madame l'adjointe aux affaires scolaire pour solliciter devis et subvention.

6. CONVENTION LUDISPORT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Samuel CRAMILLY, en charge du dispositif Ludisport.

Monsieur CRAMILLY expose que ce sont 15 enfants qui bénéficient à l'année de ce dispositif et que tous sont très satisfaits de celui-ci. Les familles participent à hauteur de 15€ par an.

Monsieur le Maire annonce que pour faire bénéficier les enfants de ce dispositif cette année scolaire, il est nécessaire de renouveler la convention avec le Département.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le renouvellement de cette convention.

7. RÉVISION DE LA RÉMUNÉRATION DE L'AGENT LUDISPORT

Monsieur le Maire fait part de la demande de l'animateur du Ludisport concernant une revalorisation de sa rémunération. Monsieur le Maire rappelle que l'animateur est le même depuis plusieurs années et qu'il donne entière satisfaction.

Monsieur le Maire précise que l'animateur intervient dans plusieurs communes dont Hénouville et qu'il est envisagé de lui proposer le même tarif que cette Commune. Les conventions n'étant pas encore réceptionnées en Mairie, le tarif horaire sera à préciser.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette revalorisation et donnent quitus à Monsieur le Maire afin de mettre à jour la convention.

8. CONVENTION FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Monsieur le Maire fait un rappel du dispositif qui vient en soutien des jeunes en difficulté en lien avec la Mission Locale et la Métropole Rouen Normandie.

Les aides du FAJ s'adressent aux jeunes de 18 à 25 ans dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle ; ces aides représentent un accompagnement à la formation et à l'emploi, à la mobilité, au logement ou à la santé. Les dossiers de demandes d'aide peuvent être présentés par la Mission Locale ou le Centre Médico-social et les aides seront attribuées sous forme de secours, après examen du dossier administratif par la commission.

Madame Nadine DEVAUX-DIT-LALANDE explique que ce dispositif est particulièrement apprécié des jeunes, qui leur permet une certaine autonomie dans la recherche d'emploi.

Monsieur le Maire annonce que la participation est de 0,23€ par habitant, ce qui porte la participation de la Commune est de $0,23 \times 1326 = 304,98€$ pour 2022.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le renouvellement de la convention et donnent quitus à Monsieur le Maire pour la signature des documents et le versement de la participation.

9. RÈGLEMENT DE LOCATION DES SALLES : AJOUT D'UNE MENTION AU RÈGLEMENT CONCERNANT LA VAISSELLE ET LE MATÉRIEL DE CUISINE

Monsieur le Maire fait part des difficultés rencontrées lors des états des lieux de sortie des salles communales. Il explique notamment que du matériel de cuisine et de la vaisselle sont régulièrement constatés manquants et que les coûts entraînés par leur remplacement sont conséquents.

Monsieur le Maire propose d'ajouter la mention suivante au règlement de location des salles : « Pour tout élément de cuisine ou de vaisselle constaté manquant à l'état des lieux de sortie sera émis un titre de recette d'un montant par élément de cuisine manquant et par élément de vaisselle manquant, plus 30€ de frais de gestion ».

Monsieur le Maire propose également un effet immédiat de cette clause, ce qui implique de reprendre les dossiers de demande de location déjà constitués.

Monsieur le Maire ajoute par ailleurs qu'une réflexion sera à mener sur la pertinence d'augmenter les tarifs de location des salles.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la nouvelle clause et donnent quitus à Monsieur le Maire pour la faire appliquer.

10. RESTAURANT SCOLAIRE : PROPOSITION TARIFAIRE DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL POUR DES ANALYSES RÉGULIÈRES

Monsieur le Maire annonce que le restaurant scolaire a fait l'objet d'une inspection sanitaire le 16 juin dernier, avec l'obtention de la mention « satisfaisant ».

Le rapport des services sanitaires préconise d'établir une convention avec le Laboratoire Départemental d'Analyses afin de prévoir des analyses régulières. Le Laboratoire a proposé un catalogue d'analyses et de tarifs variants en fonction des analyses. Des frais de gestion s'appliquent également à chaque traitement d'échantillons.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal leur accord pour la signature de la convention.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la proposition et donnent quitus à Monsieur le Maire et Madame l'adjointe aux affaires scolaires pour la signature de cette convention et la commande des analyses.

11. PERSONNEL COMMUNAL : RÉVISION POSTE ANIMATION PERI-SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'une des agents chargées de l'animation périscolaire poursuit des études en parallèle. Il explique que cet agent, en raison de l'organisation de son année universitaire, ne pourra plus assurer le volume horaire de 20/35^{ème} hebdomadaire actuel.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de profiter de l'échéance du contrat de l'agent au 31 août 2022 pour revoir le volume horaire à la baisse et proposer un renouvellement à 15,50/35^{ème}, avec l'accord de l'agent.

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité cette décision et donnent quitus à Monsieur le Maire et à Madame l'adjointe aux affaires scolaires pour établir le nouveau contrat.

12. INFORMATIONS DIVERSES

- ❖ Monsieur le Maire fait part du projet de Société Coopérative d'Intérêt Collectif pour le développement de fermes en maraîchage diversifié et de leur recherche de foncier pour le développement de fermes biologiques.
- ❖ Monsieur le Maire annonce que la Préfecture a émis l'arrêté autorisant l'installation de la vidéoprotection sur la commune. Une réunion aura lieu prochainement avec les entreprises afin de lancer les travaux d'installation.
- ❖ Le Département a attribué une subvention pour les travaux des combles de la Mairie d'un montant de 27 464€.
- ❖ Le Parc Régional des Boucles de la Seine annonce attribuer à la Commune une dotation de soutien pour la protection de la biodiversité d'un montant de 2 344€, qui sera allouée à des actions pédagogiques.
- ❖ Des travaux de voirie auront lieu les 7 et 8 septembre Rue de l'Ancienne Auberge et les 8 et 9 septembre Route du Cimetière. La réfection de la chaussée est prévue pour ces deux routes. Les riverains seront prévenus par les services de la Métropole.
- ❖ Le permis de lotir du « Clos de la Ferme » a été déposé pour instruction auprès des services urbanisme de la Métropole Rouen Normandie. Des remarques ont déjà été émises à la société GEPPEC pour correction. Lorsque le projet sera approuvé, une proposition de rachat du bâtiment agricole sera faite afin de le transformer en bâtiment pour les services techniques.

La séance est levée à 19h15.

Le Maire,
Valère HIS.

Le secrétaire de séance,
Nadine DEVAUX-DIT-LALANDE,

Carole MORETTI,

Marie-Thérèse THIERRY,

Wilfried DURIEU,

Bénédicte GODARD,

Samuel CRAMILLY,

Amélie DANTAN,

Dimitri BESNE,

Arnaud NICOLLE,

Isabelle LEFEVRE,

Aline SCHRAEN,

Stéphane DÉCUYPÈRE,

Cédric GODALLIER,